Délibération n°2024/13

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 715-2,
Vu les statuts et le règlement intérieur, en vigueur de l'établissement.

Objet : Création des départements pédagogiques
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve la création des départements pédagogiques à compter de la rentrée universitaire de septembre 2024, telle que mentionnée en annexe de la présente délibération.

Résultat du vote :

Nombre de membres : 24
Présents : 17
Pouvoirs : 7

Pour : 12
Contre : 11
Abstention : 1

Troyes, le 20 juin 2024

Hervé GRANDJEAN
Président du Conseil d'Administration

Publié sur le site internet de l'UTT le : 21/06/2024
Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : 21/06/2024